

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 V. 176 - Vœu relatif à l'achat par la Ville des terrains propriété de l'Etat 26 bis, rue de Saint-Pétersbourg / 73, rue d'Amsterdam (8ème).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le Gouvernement, par la voix de Mme Cécile DUFLOT a annoncé la cession par l'Etat de nombreux terrains lui appartenant afin de favoriser la construction de nouveaux logements ;

Considérant que parmi la liste des sites retenus figurent les terrains et les bâtiments anciennement occupés par l'Institut national de la propriété industrielle dans le quartier de l'Europe ;

Considérant que depuis de nombreuses années, le nord du 8^{ème} arrondissement souffre d'une pénurie en matière d'écoles. La maternelle et l'élémentaire existantes, rue de Moscou et rue de Florence ne sont plus adaptées aux conditions actuelles d'enseignement. Les salles de classe trop petites, les cours de récréation minuscules, et l'école maternelle ne dispose pas de logements pour la directrice et le gardien. Il n'y a pas de dortoirs pour les plus petits et les réfectoires imposent l'organisation d'au moins deux services, cuisines fonctionnant à la limite du droit du travail... ;

Considérant jusqu'à ce jour que la Ville refusait d'envisager l'achat des terrains occupés par l'INPI pour y créer un groupe scolaire neuf au motif que le prix de cession avancé par l'Etat était prohibitif. Or. selon les déclarations gouvernementales, les terrains désignés, propriété de l'Etat seraient cédés aux collectivités locales à des prix extrêmement faibles et même gratuitement pour favoriser la construction de logements sociaux ;

Considérant que rien ne semble donc plus s'opposer au projet de construction de ces logements et d'un groupe scolaire sur ce site, ceci d'autant plus que la création de logements sociaux dans le quartier de l'Europe, à cet emplacement, implique un accroissement de la demande de places d'écoles que les deux sites actuels sont totalement incapables de fournir ;

Sur la proposition de M. François LEBEL, de Mme Martine MERIGOT de TREIGNY et des membres du groupe UMPPA,

Demande :

Que M. le Maire de Paris se rapproche des services de l'Etat afin que les terrains de l'INPI situés 26 bis rue de Saint-Petersbourg et 73 rue d'Amsterdam lui soient cédés dans le cadre de la récente déclaration gouvernementale.